

FICHE THÉMATIQUE

Protéger l'océan et la pêche artisanale

Version du 6 juin 2025

1. Notre ligne politique

L'océan est notre meilleur allié pour respirer, nous nourrir, réguler le climat. Sans protection de l'océan, la sécurité alimentaire et l'habitabilité de la planète ne pourront pas être assurées. Or, l'océan, notre bien commun, est aujourd'hui pillé, exploité, empoisonné, déséquilibré. Voilà la réalité que nous devons affronter lucidement. À l'approche du sommet mondial sur l'océan, il est grand temps de transformer l'urgence écologique en décisions politiques courageuses.

La France, qui dispose du second espace maritime mondial¹, se présente comme une puissance responsable, mais elle pratique une politique incohérente. Elle signe des engagements internationaux pour protéger l'océan, tout en laissant prospérer les pratiques les plus destructrices dans ses propres eaux. **Elle doit maintenant sortir de ses contradictions et se donner les moyens de ses ambitions.** Les discours ne suffisent plus.

Nous voulons relocaliser la pêche, pêcher moins mais mieux, consommer des poissons locaux, et soutenir un modèle de pêche durable, diversifiée, et bien répartie sur les territoires. On ne peut pas prendre soin de l'océan sans prendre soin des travailleur-ses de la mer. Car les pêcheurs artisans sont ceux qui respectent le plus la mer et qui maintiennent l'activité dans les ports : 1 emploi en mer, c'est 3 emplois à terre. Défendre la pêche durable, c'est défendre les conditions de vie des travailleur-ses, l'économie des littoraux, et la possibilité, demain encore, de se nourrir d'un poisson sain.

¹ On peut également considérer que la France est en réalité le premier espace maritime mondial. Car les Etats-Unis n'ont jamais ratifié la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CUNDM). Leur domaine maritime et sous-marin se limite donc à leur ZEE. La France, elle, a bien exercé son droit prévu par la CNUDM et a étendu son domaine maritime et sous-marin au large de plusieurs territoires dits d'Outre-mer jusqu'à 350 milles nautiques (extension au plateau continental). C'est pourquoi le domaine français est aujourd'hui légèrement supérieur (11,6 millions de km²) à celui des Etats-Unis (11,5 millions de km²).

2. Les faits

L'océan est l'écosystème le plus vaste et vital de notre planète. Il recouvre près de 70 % de la surface du globe, contient 97 % de l'eau disponible sur Terre et abrite une biodiversité encore largement inexplorée : à ce jour, seulement 20 % des fonds marins ont été cartographiés, et on estime que des millions d'espèces pourraient y vivre (UICN, UNESCO).

La France a une responsabilité particulière dans cette protection : avec le deuxième espace maritime mondial (11 millions de km²) et le quatrième rang pour les récifs coralliens, notre pays est en première ligne pour lutter contre la surexploitation de l'océan, la surpêche, et le dérèglement climatique. Celui-ci l'affecte gravement et met en danger la biodiversité marine (*cf infra*).

Les humains et l'océan : une relation vitale, un équilibre à préserver

L'océan rend la vie possible sur Terre. Sans lui, il n'y aurait ni souffle, ni climat vivable, ni nourriture pour des milliards d'humains.

- **Il nous permet de respirer :** grâce au phytoplancton, l'océan produit 50 % de l'oxygène que nous respirons. Autrement dit, une respiration sur deux vient de la mer.
- **Il nourrit l'humanité :** le poisson représente plus de 20 % des apports en protéines animales pour 3 milliards de personnes, et plus de 50 % dans les pays les plus pauvres (FAO). La sécurité alimentaire mondiale dépend donc de la bonne santé des écosystèmes marins.
- **Il régule le climat :** l'océan est le premier puits de carbone de la planète, absorbant chaque année plus de 25 % des émissions de CO₂ d'origine humaine, et 90 % de la chaleur supplémentaire qu'elles génèrent. Il redistribue ensuite cette chaleur via ses courants, agissant comme un thermostat naturel à l'échelle globale.

Enfin, la proximité entre humains et océan est géographique : plus de 50 % de la population mondiale vit à moins de 100 km des côtes. D'ici 2035, cela pourrait concerner jusqu'à 75 % de l'humanité. Ce chiffre dit tout de notre interdépendance – mais aussi du risque immense si nous continuons à dégrader les équilibres marins. **Elle revêt également une dimension économique et identitaire** pour de nombreux territoires, que ce soit dans l'Hexagone ou dans les territoires dits d'Outre-mer (*cf infra*).

Un écosystème en danger

Le rythme de réchauffement des eaux a plus que doublé en 20 ans (Copernicus), et ce bouleversement a des effets en chaîne redoutables. Les activités humaines (notamment l'usage massif des énergies fossiles) provoquent le changement climatique, qui à son tour dégrade l'océan. Plus l'océan s'abîme, moins il peut jouer son rôle de régulateur, notamment en absorbant le CO₂. Résultat : le dérèglement climatique s'accélère et des événements climatiques de plus en plus extrêmes et de plus en plus nombreux sont prévisibles.

L'une des conséquences directes de l'augmentation des émissions de CO₂ est **l'acidification de l'eau de mer**, due à la réaction entre le dioxyde de carbone et l'eau. Ce phénomène fragilise et dissout les coquilles, coraux, et s'attaque à toute la chaîne de la vie marine : huîtres, crabes, plancton...

Les récifs coralliens, bien qu'ils ne couvrent que 0,2 % de la surface de l'océan, abritent près d'un quart de la biodiversité marine. Pourtant, ils sont gravement menacés par le réchauffement climatique : la hausse de température provoque le **blanchissement des coraux**, un processus où ils rejettent les algues qui les nourrissent et finissent par mourir. L'acidification, la surpêche et la pollution aggravent ce stress.

- Environ **500 millions de personnes dépendent des récifs coralliens** pour la pêche, la protection contre les submersions marines, ou le tourisme (Coral Guardian).
- Pour les collectivités françaises d'outre-mer, les coraux représentent **1,3 milliard d'euros par an**, plus de 50 000 emplois et 175 000 ménages concernés (Ifremer).
- Depuis les années 1870, **50 % des coraux vivants ont disparu** (Ifremer).
- À **+1,5°C de réchauffement, 99 % des récifs mourront. À +2°C, aucun ne survivra** (PLOS Climate).

L'océan subit une pollution massive et multiforme : produits chimiques (pesticides, engrais agricoles, métaux lourds, détergents...), militaires (nucléaires, armements, essais...), plastiques, hydrocarbures, eaux usées non traitées, mais aussi pollution sonore, lumineuse et technologique (sonars, forages, trafic maritime). La Convention de Londres (1975), puis le Protocole de Londres (2006), ont posé les premières limites au déversement de substances dangereuses en mer. Mais ces accords restent trop peu contraignants, sont insuffisants, et les polluants continuent de s'accumuler.

- Entre 75 et 199 millions de tonnes de plastique sont aujourd'hui dans les océans, représentant **85 % des déchets marins** (Gouvernement). 24 400 milliards de particules de microplastiques flottent à la surface.
- **L'équivalent d'un camion poubelle de plastique est rejeté dans l'océan chaque minute** (Ademe).
- D'ici 2050, la production mondiale de plastique devrait doubler, tout comme la quantité de microplastiques.

La pollution chimique affecte la chaîne alimentaire et atteint les produits que nous consommons. L'association Bloom a montré que 100 % des boîtes de thon sont contaminées au mercure (un des dix produits chimiques les plus dangereux pour la santé publique selon l'OMS), dont plus de la moitié au-delà du seuil protecteur pour la santé humaine.

La pollution plastique a un effet dévastateur sur la faune : plus d'1,5 million d'animaux meurent chaque année à cause de la pollution plastique (Institut français de recherche pour le développement) dont une partie importante de mammifères et d'oiseaux marins. Il y a urgence à réguler la production de plastique à la source et de miser sur une politique de réduction plutôt que de recyclage.

Et alors que les ressources terrestres s'épuisent, **l'océan est devenu la nouvelle cible de l'industrie extractive**, en particulier pour les métaux rares (cobalt, zinc, cuivre, or, argent, etc.), essentiels à la fabrication de batteries, de téléphones ou de panneaux solaires. Ces métaux se trouvent notamment sous forme de nodules polymétalliques dans les grandes profondeurs, à plusieurs milliers de mètres sous la surface.

Leur exploitation, encore expérimentale, fait peser des risques considérables sur des écosystèmes abyssaux quasiment inconnus. Chaque opération de forage ou de raclage des fonds peut anéantir des habitats millénaires, perturber des cycles biologiques fragiles et relâcher des sédiments toxiques dans la colonne d'eau, avec des conséquences en cascade sur la chaîne alimentaire.

Ce nouvel extractivisme marin, promu sous couvert de transition énergétique, reproduit les logiques de prédation qui ont ravagé les milieux terrestres, au lieu d'encourager la sobriété et la circularité. Dans un contexte d'urgence climatique et écologique, autoriser l'exploitation minière en haute mer reviendrait à ouvrir un nouveau front de destruction, dans l'un des derniers territoires encore relativement préservés de notre planète.

Sur le Sommet des Océans

En juin 2025, **la France co-organise à Nice la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan** aux côtés du Costa Rica. Plus de 150 délégations internationales y sont attendues, dont une cinquantaine de chefs d'État. Ce rendez-vous diplomatique majeur s'inscrit dans une dynamique engagée par notre pays depuis plusieurs années (One Ocean Summit à Brest en 2022, colloque SOS Océans à Paris en 2025...), et sera précédé de plusieurs événements thématiques, dont un congrès scientifique et un forum sur l'économie bleue.

Le traité international sur la biodiversité marine en haute mer (BBNJ), adopté à l'ONU en 2023 après 15 ans de négociations, en constitue un des enjeux principaux. Ce texte permet la création d'aires marines protégées en haute mer, en dehors des juridictions nationales, en fixant un cadre à l'ambition globale de protéger 30 % de l'océan d'ici 2030 (objectif ciblé par le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de 2022). La France a été parmi les premiers pays à signer et ratifier ce texte, mais son application dépend encore d'une ratification par 60 pays – seuls 28 l'ont fait à ce jour.

À l'approche du sommet de Nice, la diplomatie française affiche plusieurs objectifs :

1. Une entrée en vigueur rapide du traité BBNJ
2. Des avancées vers un accord sur la pêche durable
3. La protection de 30 % de l'océan d'ici 2030, dont une part en protection stricte
4. Un plan de décarbonation du transport maritime
5. Des engagements contre la pollution plastique
6. Un financement accru de l'économie bleue
7. La valorisation des initiatives locales
8. Le renforcement de la coopération scientifique

Un baromètre de l'état de santé de l'océan devrait également être annoncé par le chef de l'État.

Les aires marines protégées à la française : entre vitrine et trompe l'oeil

Face à ces dangers multiples, **les aires marines protégées (AMP)** sont l'un des outils les plus efficaces pour préserver la biodiversité océanique et restaurer les écosystèmes marins, tout en apportant des bénéfices concrets aux communautés côtières. En 2 à 5 ans, les écosystèmes s'y reconstituent, avec en moyenne 30 % plus d'espèces que dans les zones non protégées. Et une AMP bien gérée soutient la pêche artisanale durable, stabilise les stocks de poissons et génère des retombées économiques locales. Elle peut créer 1 emploi direct pour 100 hectares protégés.

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

"Une aire marine protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, dans le but d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que des services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées."

Pour l'UICN, une AMP digne de ce nom exclut la pêche industrielle, notamment le chalutage de fond, destructeur pour les habitats marins.

La France compte 565 aires marines protégées, couvrant 33 % de sa zone économique exclusive (ZEE). En 2022, Emmanuel Macron annonçait avoir atteint l'objectif de 30 % de protection, dont 10 % en protection forte, conformément à la stratégie nationale.

Mais la réalité est tout autre. Car la France entretient une confusion réglementaire avec plus de 10 statuts différents, non conformes aux standards internationaux. **La définition française de la « protection forte », fixée par un décret de 2022, n'interdit pas les activités destructrices**, comme le chalutage de fond. La France est même un des pays européens qui chalute le plus dans ses AMP : **plus de 75 % des AMP françaises sont encore soumises au chalutage. En se tenant à la définition internationale des AMP, seules 1,6% bénéficient d'une protection forte réelle** (France Nature Environnement).

Face à cette situation, Mathilde Ollivier, sénatrice écologiste, a déposé [une proposition de loi](#) "visant à mieux protéger les écosystèmes marins". **Elle souhaite notamment garantir que 30% d'aires marines soient réellement protégées, dont 10 % en protection stricte** (c'est-à-dire sans aucune activité extractive ou destructrice).

À l'occasion du sommet de l'UNOC, **la Commission européenne a également adopté un Pacte pour l'océan**. Rédigé sur le modèle du Pacte Vert, il s'agit surtout d'une déclaration d'intention: les objectifs affichés vont dans la bonne direction, mais ils restent généraux et ce pacte est non contraignant pour le moment.

La pêche : une pression croissante sur l'océan

L'océan est aussi un pilier économique et social, en particulier via les activités liées à la pêche. En France, la pêche maritime représente 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires (2020) et mobilise près de 12 400 marins-pêcheurs, dont plus de la moitié dans la petite pêche artisanale.

C'est un métier essentiel mais peu reconnu. Il est pénible car souvent réalisé de nuit et reste l'un des plus dangereux : en 2023, dix marins sont morts en mer, un taux de mortalité huit fois

plus élevé que dans le BTP. D'où la nécessité de mettre l'accent sur la prévention et l'amélioration des conditions de travail des marins pêcheurs avec des navires adaptés (cf *propositions*). C'est le sens du travail réalisé par Damien Girard, député écologiste, qui va déposer prochainement une proposition de loi visant à protéger les travailleuses de la mer en reconnaissant la pénibilité de leur activité et encourageant la transmission de leur savoir-faire.

Cette pénibilité s'étend en effet aux travailleurs de la mer à terre, fileteur-ses (chargé-es de réceptionner les poissons, de les contrôler, les trier, les nettoyer, les préparer, etc.) et mareyeur-ses (achat des poissons, élimination des viscères ou des têtes, découpe, conditionnement, transport, revente, etc.). **1 emploi en mer, c'est 3 emplois à terre.**

Il s'agit de métiers techniques, essentiellement féminins et nécessitant une formation sur les gestes et les types de poissons à reconnaître en un clin d'œil. Ils sont pénibles, tant par les amplitudes horaires que par l'exposition au port de charge lourde, à des gestes répétés, à l'humidité et au froid. Beaucoup de ces personnes finissent leur carrière pour cause d'inaptitude ou sont contraintes de s'arrêter parce qu'elles ont des troubles musculosquelettiques, de l'arthrose dans les mains, les épaules ou le dos broyé.

Pourtant, ceux-ci sont largement invisibilisés et ne font pas l'objet d'un véritable dialogue social. Le cadre légal actuel ne permet donc pas de compenser leur pénibilité à la hauteur de ses dégâts et de recourir de façon satisfaisante aux dispositifs prévus comme le compte professionnel de prévention.

En ce qui concerne les aires marines, le besoin de les protéger est d'autant plus important que la demande mondiale en produits de la mer ne cesse d'augmenter. En France, chaque personne consomme en moyenne 35 kg de produits de la mer par an, soit 10 kg de plus qu'il y a une décennie (Ifremer).

Cette consommation croissante a un coût écologique majeur. Aujourd'hui, plus de 90 % des stocks mondiaux de poissons sont pleinement exploités ou surexploités (WWF). La surexploitation menace la durabilité des ressources marines, avec des impacts en cascade sur les écosystèmes et les communautés humaines qui en dépendent.

La pêche artisanale, pourtant plus durable, en subit directement les conséquences : elle a perdu 20 % de ses effectifs rien qu'entre 2020 et 2021. Cette tendance fragilise des milliers de pêcheurs et pêcheuses, souvent déjà précarisé-es, et menace un savoir-faire essentiel pour la transition écologique de la filière.

Les techniques de pêche industrielles, comme le chalutage de fond ou les filets dérivants, sont aussi responsables de nombreuses prises accidentelles d'espèces protégées. Les populations de grands prédateurs marins – dauphins, orques, requins – ont chuté de 90 % en

50 ans, signe d'un déséquilibre profond des chaînes alimentaires océaniques. **Le chalutage de fond engendre aussi une immense quantité de rejets** : certaines pêches produisent jusqu'à 10 kg de prises accessoires pour 1 kg de capture ciblée. Ces poissons non désirés sont souvent rejetés morts à la mer. **Enfin, cette technique est incompatible avec toute volonté de réduction de la souffrance animale.** De nombreux poissons meurent écrasés dans les filets, par suffocation hors de l'eau, ou sont découpés encore conscients.

Chaque année, les chaluts de fond français labourent environ 670 000 km² de fonds marins, soit l'équivalent de la surface de la France, de la Suisse et de la Belgique réunies (Bloom).

Cette pratique a également un coût économique et climatique élevé. Les filets remuent les sédiments marins, relâchant le carbone piégé dans les fonds et émettant ainsi des gaz à effet de serre. Selon les travaux d'Enric Sala et de Bloom, **le chalutage de fond pourrait coûter jusqu'à 11 milliards d'euros par an à la société**, notamment à cause de ces émissions. À cela s'ajoute le coût des subventions publiques qui soutiennent ce modèle. **En France, 70 % des aides à la pêche profitent aux chaluts et aux sennes, au détriment des pratiques plus durables.**

Pourtant, des alternatives existent. 85 % des poissons capturés aujourd'hui par des chalutiers de fond de moins de 40 mètres pourraient être pêchés par des engins dits « dormants », comme les casiers, les lignes ou les filets, moins destructeurs pour les fonds marins (Bloom).

3. Nos propositions

→ **Protéger strictement (c'est-à-dire sans aucune activité extractive ni destructrice) 10 % des zones maritimes. Instaurer des zones tampons** autour des AMP réservées à la pêche durable et artisanale et dans lesquelles les techniques d'attraction artificielle des poissons serait notamment interdites.

→ **Protéger à terme toutes les AMP du chalutage par un plan de transition des flottilles. Prévoir un plan spécifique d'accompagnement des pêcheurs dans les territoires dits d'Outre-mer** qui intègre la question de la lutte contre la pêche illégale (INN). **Commander 3 FDI (Frégate de Défense et d'intervention) et des navires de second rang** pour permettre à la Marine nationale d'assurer ses missions de protection et lutte contre la pêche INN.

→ **Lancer un plan de dépollution** de nos façades maritimes et des fonds marins.

→ **Interdire les méga-chalutiers (de plus de 25m) à moins de 12 milles nautiques des côtes.** Anticiper la fin inéluctable du chalutage de fond en proposant une stratégie nationale de transition des flottilles, avec des mesures compensatoires pour les pêcheurs-euses. Soutenir la pêche artisanale et les écosystèmes en redirigeant les subventions aujourd'hui destinées aux méthodes de pêche destructrices.

→ **Défendre un moratoire international sur les forages en Méditerranée,** sur l'extraction en eaux profondes et sur les nouveaux projets fossiles.

→ **Co-construire avec les pêcheurs une gouvernance de la répartition des quotas de pêche** pour lutter contre leur concentration par une poignée d'industriels. Celle-ci doit favoriser l'entrée en activité de jeunes pêcheurs, intégrer la pêche artisanale, donner la priorité aux navires de moins de 12 mètres et valoriser le respect de critères sociaux et environnementaux. Ajuster les droits de pêche à d'autres critères que celui de l'antériorité sur les zones de pêches de sorte à répartir les droits de pêche avec les armements artisanaux.

→ **Mieux reconnaître la pénibilité du travail de la mer à terre,** par la prise en compte des horaires atypiques, la précision des critères de pénibilité au niveau de la branche (froid, répétition des gestes), et la possibilité de validation de trimestres de retraite sous un statut de mentorat pour transmettre les compétences.

→ **Renforcer les moyens financiers et améliorer les conditions de travail de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et de l'Institut Maritime de Prévention.**

→ **Accompagner les recherches scientifiques visant à réduire la consommation énergétique** des engins de pêche et des navires.

→ **Lutter contre la pollution plastique à la source.** Adopter un traité international ambitieux qui encadre la production de plastique en interdisant notamment certains plastiques à usage unique et prévoit des trajectoires de réduction de la production.

Ressources utiles

- [Rapport](#) de Bloom, "S'affranchir du chalut" (mars 2025)
- [Pétition](#) lancée par Mathilde Ollivier : "Protection des océans : c'est maintenant ou jamais" (mai 2025)
- [Communiqué de presse](#) : "Face à la menace d'une ruée vers les fonds marins, les Écologistes appellent au respect du droit international et à la protection des océans" (mai 2025)